ID: 029-200072973-20220831-CS_2022_05_N29-DE







Extrait du registre des délibérations Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix Séance du Mercredi 31 août 2022

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

24 août 2022

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16 Présents : 12 Votants : 12

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Solange CREIGNOU

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Carantec, salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRESENTS:

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Christophe MICHEAU, Bernadette AUFFRET, Solange CREIGNOU, Nicole SEGALEN-HAMON, Anne-Catherine LUCAS, Guy PENNEC.

<u>Communauté de communes du Pays Landivisiau</u> : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert

BODIGUEL.

<u>Haut-Léon communauté</u> : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS:

Morlaix communauté : Julien KERGUILLEC

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Laurence CLAISSE

Haut-Léon communauté: Aline CHEVAUCHER,

Gérard DANIELOU





ID: 029-200072973-20220831-CS_2022_05_N29-DE

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 31 août 2022

OBJET		ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 07 JUILLET 2022		
ACTE	CS-2	S-2022-05-N29		
RAPPORTEUR (S)		(S)	JEAN-PAUL VERMOT	

Le Président indique que le Procès Verbal de la réunion du 07 juillet 2022 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Syndical,

Après avoir entendu le Rapporteur ; Après avoir pris connaissance du Procès Verbal ;

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'entériner le Procès Verbal de la réunion du 07 juillet 2022

Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 31 août 2022

Le Président

Jean-Paul VERMOT